

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : Mme Sylvie ASSELIN, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 11 mai 2021

Date d'affichage : 25 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Délib. n°2021-043 : Crise sanitaire - gratuité des terrasses de café et de restaurant

Par délibération n°2018-037 du 29/03/2018, la commune a fixé une redevance annuelle à 10 € le m² pour les terrasses de café et de restaurant.

Par délibération n°2020-049 du 18/06/2020, la commune a décidé la gratuité des occupations du domaine public au titre de l'année 2020 pour les cafés et restaurants afin d'accompagner financièrement ces commerces durant la crise sanitaire.

Compte tenu que la crise s'est poursuivie en 2021, il est proposé par solidarité avec ces commerces d'accorder à nouveau cette exonération, et ce pour toute l'année 2021. Cela représentera pour la commune un manque à gagner estimé à 800 €.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Exonérer du versement de la redevance d'occupation du domaine public les cafés et de restaurants au titre de l'année 2021 ;

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

